

DÉLIBÉRATION N° 2025/36

Page 1 sur 2

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 25 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 9			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,
Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : CCVG – Demande de subvention « fonds d'aides aux communes 2023-2026 »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCVG par délibération CC/2022/119 en date du 17 novembre 2022, a décidé d'allouer un fonds de concours « aide aux communes » pour 4 ans (2023-2026) pour permettre le financement de travaux d'investissement.

Il est proposé de demander à la CCVG l'attribution de la subvention à hauteur de 20 000 € pour les travaux de restauration de l'église conformément au plan de financement suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de la tranche 1	519 422,39 €	DRAC (35 %)	181 797,84 €
		Région (11,55 %)	60 000,00 €
		Fondation du Patrimoine (2,50 %)	13 000,00 €
		DETR (5,29 %)	27 477,44 €
		DSIL (10 %)	51 942,24 €
		ACTIV 4 – Année 2025 (19,25 %)	100 000,00 €
		CCVG – Fonds d'Aides aux Communes 2023-2026 (3,85 %)	20 000,00 €
		Autofinancement (12,56 %)	65 204,87 €
TOTAL	519 422,39 €	TOTAL	519 422,39 €

AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20251010-09102025_36-DE
Reçu le 10/10/2025

mairie@antigny86.fr

DÉLIBÉRATION N° 2025/36

Page 2 sur 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** les demandes de subventions présentées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 9 octobre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

086-218600062-20251010-09102025_36-DE Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
Reçu le 10/10/2025 mairie@antigny86.fr